



**ETE
2020**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Une page se tourne, et pas des moindres. Le vendredi 3 juillet, Mélanie Clerget, institutrice, vient d'enseigner pour la dernière fois dans notre école communale. Tant de petits de la commune ont appris dans cette école.

177 années d'apprentissage, de franches rigolades entres copains, de voyages....

Nous souhaitions organiser une grande fête mais malheureusement les contraintes sanitaires du moment nous l'ont interdit.

Certains disent que c'est la mort d'un village. Personnellement, je préfère regarder les aspects positifs. Dès la rentrée de septembre, nos petits iront dans un pôle scolaire flambant neuf, avec tout le confort pour être accueillis dans les meilleures conditions possibles, et apprendre avec les toutes dernières technologies en vigueur.

A nous maintenant de continuer à faire vivre ce bâtiment. Après le déménagement du matériel de classe, prévu courant juillet, nous prendrons le temps d'étudier les différents scénarios et projets à notre disposition.

Si des parents ou habitants souhaitent récupérer gratuitement les anciens pupitres en stock, merci de vous faire connaitre en mairie, nous procéderons à une distribution.

Il y a des périodes où rien ne va. Nous avons connu dernièrement de nombreuses coupures en électricité. Cette panne récurrente se situait entre la commune et le poste général de distribution qui se trouve à St Vit. L'ensemble du réseau aérien et souterrain a été vérifié minutieusement. Il en résulte un besoin d'élaguer des arbres qui touchaient les câbles. Dans le même temps le pylône Orange desservant la téléphonie mobile et le surpresseur d'eau ont connu également des défaillances. Ces pannes sont liées aux différentes coupures électriques.

Ces évènements sont totalement indépendants de notre volonté, si vous avez eu des dommages sur vos appareils électriques, n'hésitez pas à faire une déclaration de sinistre auprès de votre assurance.

Après quatre années d'études, d'analyses avec les spécialistes du ministère de la culture, le projet de restauration de la fontaine va rentrer dans sa phase active.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick – CURIE Sophie – DE PAOLI Sabrina - GIRARDOT Jean-Pierre – PARISOT Alexandra - ROBERT Stéphane (arrivée 21h25) - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice. Mme Alexandre Parisot a été nommée secrétaire.

Vote du taux des taxes communales

Pour information, le Maire donne la moyenne des taux au niveau départemental et national.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le taux des taxes communales pour l'année 2020:

Taxe foncière sur bâti 14.51 % Taxe foncière sur non bâti 24.10 %

Enveloppe et attribution des subventions 2020

Le Conseil Municipal décide de budgétiser sur l'année 2020 une enveloppe de 2 000 € pour les subventions aux organismes et associations extérieures et 2 500 € en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de Sermange.

Des subventions pourront être octroyées tout au long de l'année en fonction des demandes et des besoins. Le Conseil privilégiera les associations locales.

A ce jour, le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention aux organismes suivants :

ADMR Nord Jura 300 €, Serre Vivante 50 €, CCAS Sermange 2 500 €

Eclairage public rue de Serre et rue de la Paule

Le Maire présente la proposition tarifaire du SIDEC du Jura pour la réalisation de deux points lumineux rue de Serre et rue de la Paule. Il explique que ces éclairages visent à réduire des zones « noires » et sécuriser ainsi la circulation des piétons.

Le montant des travaux d'élève à 1 708,49 € TTC. Le SIDEC participe à hauteur de 427,12 €. Le coût communal se monte à 1 281,37 €.

Le Conseil Municipal accepte de réaliser ces travaux et demande au SIDEC, dans un but de sécurisation des piétons empruntant les voies concernées, que les travaux soient réalisés avant l'hiver 2020.

Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire donne lecture du contenu du budget 2020 en résumant les orientations générales et en détaillant les investissements prévus.

Suite à la lecture des différentes sections, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2020 de la commune de Sermange, arrêté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section fonctionnement = 355 389 €
- Section investissement = 767 992 €

Location d'un appartement dans l'ancienne cure au 1^{er} septembre 2020

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le locataire actuel de l'appartement F3, situé au 1^{er} étage droite de l'ancienne cure, a donné son préavis pour libérer ce logement au 31 août prochain. Il convient donc de définir les nouvelles conditions qui prendront effet à la prochaine location.

Il explique également que ce dernier a équipé le logement de plusieurs accessoires (placard, console et hotte dans la cuisine, barre de douche) qu'il propose de laisser contre compensation. Le coût des accessoires s'élève à 218 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le loyer mensuel initial à 375 € auquel s'ajoute une provision mensuelle pour charges de 50 €.

Il autorise le Maire à signer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat à intervenir.

Malgré quelques réticences, le Conseil décide de conserver dans le logement les accessoires achetés par le locataire actuel et accepte, à ce titre, de lui verser une compensation de 200 €.

Cette compensation de 200 € sera déduite du loyer du mois d'août 2020.

Questions diverses

• Christiane Bernard signale que la plaque d'égout située devant le n°1 de la rue Franche est décelée. L'entreprise Guibelin est prévenue et doit intervenir.

• Le Conseil décide de donner l'ancienne unité centrale de la mairie à Jura Nord au profit des écoles.

• Rue de Rome : le précédent conseil avait décidé de passer cette voirie en sens unique. Le Maire se charge de sonder les habitants de cette rue et convenir du sens unique à appliquer (montant ou descendant).

• Déjections canines sur la Place : idée de mettre à disposition des sacs pour le ramassage et verbaliser si non-respect.

INFOS COMMUNALES

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans révolus sont invités à se présenter en mairie, munis du livret de famille de leurs parents et de leur carte d'identité, afin de se faire recenser militairement. Une attestation de recensement leur sera délivrée et leur permettra de passer examens, concours et conduite accompagnée.

Centre Communal d'Action Sociale de Sermange (CCAS)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de renouveler également l'intégralité du C.C.A.S. Cinq conseillers municipaux ont déjà été désignés. Cette instance doit être complétée par 5 habitants de la commune. Si vous souhaitez en faire partie, vous êtes invités à vous faire connaître en mairie.



Les personnes ayant commandé une carte Avantages Jeunes pourront la retirer en mairie à partir du 02 septembre prochain.

RAPPEL

- Il est rappelé l'importance de tailler vos haies à proximité des voiries et trottoirs afin de n'y avoir aucune gêne, et bien sûr de ramasser vos coupes des trottoirs!!!
- Par Arrêté Préfectoral, tous feux extérieurs, et quelle que soit leur nature sont **interdits**.

TONDEUSES, DEBROUSSAILLEUSES, ELAGAGE...

Afin de profiter du calme de notre commune et d'entretenir de bonnes relations de voisinage, nous vous demandons de respecter les horaires suivants pour la tonte et le débroussaillage :

En semaine: 8h-12h et 14h -18h
Le samedi: 9h-12h et 15h -18h
Le dimanche :10h-12h



STATIONNEMENT

Par arrêté municipal, il est interdit de garer sa voiture sur les espaces verts de la commune.

FERMETURE DU SECRETARIAT:

Le secrétariat de mairie sera fermé du 03 au 21 Août.

Pour toute urgence, veuillez contacter :

- Michel BENESSIANO : 07 88 31 01 38
- Claude VUILLEMENOT : 06 87 20 20 56
- Patrice VUILLEMENOT : 06 07 41 63 61
- Jean-Pierre GIRARDOT : 06.82.96.92.40